

Dossier de presse

INTERBEV présente son plan de Souveraineté Alimentaire :

10 mesures urgentes pour enrayer la baisse du cheptel et reconquérir durablement la souveraineté alimentaire de la France

Paris, le 3 décembre 2025 - A l'approche de l'ouverture des Conférences de la souveraineté alimentaire, initiées par la ministre en charge de l'Agriculture et organisées dans le cadre de la Loi d'orientation agricole¹, INTERBEV, l'Interprofession Elevage et Viande présente aujourd'hui 10 mesures prioritaires et urgentes. Construites collectivement par les fédérations nationales membres de l'interprofession, elles ont pour objectif de freiner la baisse du cheptel de ruminants français et de préserver la souveraineté et l'indépendance alimentaire de la France.

Ce plan constitue une déclinaison concrète et opérationnelle du travail engagé par la filière depuis l'annonce du Plan gouvernemental de reconquête de la souveraineté sur l'élevage, présenté par le gouvernement lors du Salon de l'Agriculture en 2024. Il met à disposition des pouvoirs publics des mesures immédiatement actionnables, dans un contexte où la décapitalisation exige une mobilisation rapide et cohérente.

Pour Jean-François Guihard, président d'INTERBEV : « *Sur la base du Plan de reconquête sur l'élevage, notre filière a travaillé, proposé, construit. Nous n'attendons plus de nouvelles consultations, mais des décisions. Pour restaurer durablement notre souveraineté alimentaire, la France a besoin d'un cap clair, cohérent et interministériel. Sans cela, nous continuerons de perdre des éleveurs, des prairies, des abattoirs... et notre capacité à produire notre propre alimentation. Il est temps d'agir.* »

¹ Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture

Les 10 demandes du Plan de Souveraineté Alimentaire d'INTERBEV

1 – Défendre la souveraineté, c'est d'abord exiger que les viandes importées respectent nos règles et refuser la conclusion d'accords de libre-échange inéquitables

Les filières françaises de ruminants ne peuvent faire face à la concurrence déloyale de viandes importées issues de systèmes de production qui ne respectent pas le haut niveau d'exigence imposé aux producteurs européens.

→ Quelles sont nos demandes ?

- **Mercosur** : empêcher la ratification de l'accord au Conseil de l'UE, en constituant une minorité de blocage et saisir la CJUE pour vérifier la légalité de l'accord. Appeler également à une opposition au parlement européen.
- **Australie** : maintenir une vigilance maximale et refuser toute concession sur les viandes bovines et ovines tant que les conditions de production ne sont pas équitables. Prévoir explicitement une information claire sur la dénomination « agneau » et « mouton » dans les modalités de l'accord afin d'éviter toute tromperie pour les consommateurs.
- **Inde** : sortir définitivement la viande bovine du champ des négociations commerciales avec l'Inde (comme cela a été fait pour le sucre et les produits laitiers). La sécurité alimentaire des consommateurs européens doit rester la priorité absolue et les conditions de production indiennes ne permettent pas de garantir le niveau d'exigence sanitaire et de traçabilité requis en Europe.
- **Plus largement, pour tous les échanges commerciaux :**
 - Conditionner la conclusion de tout nouvel accord de libre-échange à l'application effective de mesures miroirs prévues dans la réglementation européenne.
 - Veiller à ce que toutes les importations, dans les échanges commerciaux, respectent les standards européens, afin d'assurer une concurrence loyale et de préserver la confiance des consommateurs.

2 – Pour être souverain, il est impératif de produire : cela passe en priorité par le renforcement des soutiens aux filières ruminants, notamment les aides de la PAC, pour enrayer la baisse du cheptel

Dans un contexte de baisse du cheptel qui se poursuit, les politiques publiques, françaises et européennes, doivent donner aux éleveurs les moyens de maintenir leurs troupeaux, essentiels au maintien des prairies, de la biodiversité et de la vitalité économique des territoires ruraux.

→ Quelle sont nos demandes ?

- Sécuriser les aides couplées dans le cadre de la PAC, indispensables pour maintenir les cheptels partout sur le territoire et inciter à faire naître des veaux.
- Poursuivre et renforcer l'aide ovine dans la PAC pour soutenir la production :

- Amplifier la bonification “nouveaux producteurs” lors de toute création ou reprise de cheptel.
- Améliorer la bonification liée à la productivité pour accompagner la reconquête du cheptel ovin.

3 – Mettre en œuvre une politique sanitaire cohérente et beaucoup plus axée sur la prévention

La France et l’Europe sont confrontés à plusieurs vagues de maladies vectorielles (FCO, MHE, DNC). Les impacts sur les cheptels sont significatifs : perte d’animaux, baisse de fertilité, recul des naissances, frais économiques, etc. Les pertes de production liées à ce contexte sanitaire accentueront le manque de viande disponible dans les mois et années à venir.

➔ Quelles sont nos demandes ?

- Mettre en œuvre une politique sanitaire cohérente en France fondée sur la prévention et la vaccination, pour mieux protéger les cheptels et faciliter les mouvements d’animaux.
- Porter cette stratégie au niveau européen.

4 – Favoriser le renouvellement des générations et la préservation des savoir-faire à tous les niveaux de la filière

Le renouvellement des générations est un enjeu majeur pour maintenir la production en France et transmettre les savoir-faire : de l’élevage à la boucherie en passant par les métiers de la transformation de viande.

➔ Quelles sont nos demandes ?

- Poursuivre le développement de la contractualisation, pour sécuriser la rémunération des éleveurs et garantir l’approvisionnement des opérateurs.
- Investir dans le renouvellement et la modernisation des bâtiments d’élevage : aides à l’installation, à la rénovation et modernisation, dispositifs de financement adaptés.
- Soutenir l’attractivité des métiers de la filière élevage et viande et assurer une juste rémunération.

5 – Assurer une réglementation européenne pragmatique et cohérente et harmoniser son application

La filière Elevage et Viande appelle à davantage de pragmatisme dans la conception et l’application des réglementations, qui doivent être cohérentes avec la réalité du terrain. L’UE s’est déjà doté des normes parmi les plus strictes au monde. Le risque serait d’imposer des contraintes supplémentaires aux éleveurs et autres acteurs de la filière, sans gain réel pour le bien-être animal ou l’environnement.

➔ **Quelles sont nos demandes ?**

Réglementation bien-être animal dans le transport des animaux : maintenir le cadre réglementaire actuel et garantir une application homogène dans tous les Etats membres.

Règlement UE « Déforestation » : Assurer une mise en application réaliste et proportionnée, tenant compte des spécificités françaises et de l'absence de déforestation en France.

6 – Accélérer la dématérialisation et sécuriser son déploiement

Pour répondre aux enjeux de traçabilité, les filières ont besoin de systèmes d'information modernisés, sécurisés et fluides dans la transmission des informations. Cette modernisation repose sur le déploiement fiable et opérationnel de la dématérialisation des documents d'identification, annoncée depuis 3 ans.

➔ **Quelle est notre demande ?**

- Lancer enfin la dématérialisation de manière opérationnelle, avec des garanties sur la fiabilité technique du système, un financement clair, une concertation avec les acteurs de terrain et un calendrier de déploiement respecté.

7 – Renforcer la présence de la viande française en restauration collective

La restauration hors domicile constitue un levier essentiel pour soutenir les filières françaises et garantir la souveraineté alimentaire. Malgré les avancées législatives (loi EGAlim, loi Climat et Résilience), les règles d'approvisionnement sont trop peu appliquées et les budgets publics demeurent insuffisants pour favoriser l'achat en viandes durables et de qualité.

➔ **Quelles sont nos demandes ?**

- Faire appliquer strictement les obligations des lois EGAlim et Climat (60 % de viandes durables et de qualité et 100 % dans la restauration d'État).
- Revaloriser le budget de la commande publique pour permettre l'achat de viandes durables et de qualité.
- Former les 7 500 cuisiniers et gestionnaires de la restauration collective d'État à l'achat et à la préparation de viandes françaises durables.

8 – Garantir la transparence de l'origine auprès des consommateurs

L'information sur l'origine des viandes est essentielle pour permettre aux consommateurs de faire un choix éclairé dans tous les circuits de distribution.

➔ **Quelles sont nos demandes ?**

- Rétablir l'obligation d'indiquer l'origine des viandes utilisées comme ingrédients dans les produits transformés (renouvellement du décret qui a pris fin 2021).
- Étendre l'obligation d'étiquetage de l'origine aux produits tripiers et à la viande chevaline.
- Contrôler strictement l'indication de l'origine dans les restaurants et rendre obligatoire l'information sur l'origine des viandes utilisées comme ingrédients dans les produits transformés fournis aux restaurateurs.
- Promouvoir les démarches interprofessionnelles « Viandes de France », crédibles, contrôlées et reconnues.

9 – Définir un affichage environnemental des produits alimentaires juste et cohérent, qui valorise réellement les atouts de l'élevage herbager

La France repose sur un modèle d'élevage herbager, reconnu pour ses bénéfices environnementaux : entretien des prairies, préservation de la biodiversité, stockage de carbone. Ces bénéfices ne sont pourtant pas pris en compte par la méthode actuelle de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV), centrée uniquement sur l'impact carbone, ce qui pénalise les systèmes herbagers à cycle de vie long et conduit à une évaluation incomplète de leur durabilité. L'affichage environnemental doit valoriser l'ensemble de ces externalités positives auprès des consommateurs.

➔ Quelle est notre demande ?

- Définir un affichage environnemental qui prenne en compte l'ensemble des impacts, afin de refléter la durabilité réelle de l'élevage herbager et d'éviter des signaux trompeurs pour les consommateurs.

10 – Reconnaître la place de la viande dans l'équilibre alimentaire

La filière a construit une feuille de route “Souveraineté et Décarbonation” qui permet d'atteindre les objectifs environnementaux de la Planification écologique, tout en maintenant les prairies et la capacité de la filière à répondre aux besoins en viande française sans accroître les importations. C'est d'autant plus important que la viande est essentielle au sein d'une alimentation équilibrée (protéines de qualité, fer héminique, etc.).

Les dimensions environnementales et nutritionnelles doivent être prises en compte dans les politiques publiques de manière cohérente et coordonnée entre les différents ministères (Agriculture, Santé, Transition Ecologique).

➔ Quelles sont nos demandes ?

- Reconnaître la place de la viande dans les repères nutritionnels (Programme National Nutrition Santé, Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat, restauration scolaire) et assurer une cohérence des politiques publiques.
- Aligner les hypothèses de la Stratégie Nationale Bas Carbone avec la feuille de route “Souveraineté et Décarbonation” construite par la filière bovine à la demande du gouvernement et en lien avec le Secrétariat Général à la Planification Ecologique, pour répondre aux objectifs en termes de souveraineté alimentaire et de décarbonation.
- Accompagner la mise en œuvre de cette feuille de route par un plan d'investissement public pour atteindre les objectifs climatiques tout en préservant les prairies et la capacité de production.

Les priorités de la filière Elevage et Viande en matière de souveraineté alimentaire sont claires : garantir la production et l'attractivité de nos métiers, soutenir nos modèles d'élevage fondés sur les prairies et l'économie circulaire, et promouvoir nos viandes françaises, durables, contrôlées et tracées.

La filière est prête à travailler avec le gouvernement pour concrétiser les mesures promises dans le cadre du Plan de reconquête de notre souveraineté sur l'élevage.

Pour rappel : La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture

La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture a été promulguée le 24 mars 2025 et publiée au Journal officiel le 25 mars 2025.

Elle vise à affirmer l'agriculture, la pêche et l'aquaculture comme un « intérêt général majeur », garantir la souveraineté alimentaire de la France, faciliter l'installation et la transmission des exploitations, soutenir le renouvellement des générations, et simplifier les conditions d'exercice des activités agricoles.

Chiffres clés

Bovins

-1,2 millions de vaches perdues en France en 10 ans
-1 million de vaches perdues dans l'Union européenne en 2 ans
249 000 tonnes de viande bovine importée, soit +14% par rapport à 2024

Veaux

-17% d'abattages de veaux en 3 ans, soit 990 000 veaux abattus en 2024
21% d'import de viande de veau, principalement destinée à la restauration hors domicile

Ovins

-40% d'abattages d'agneaux français en 20 ans
59% de viande ovine importée (contre 41% d'abattages d'agneaux français) en 2024

Equins

80% de viande importée en 2024

Caprins

-20 % d'abattages de chevreaux en 10 ans (2014-2024)

À PROPOS D'INTERBEV :

INTERBEV, l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, représente depuis 1979 les acteurs de la filière française de l'élevage et des viandes, qui compte plus de 500 000 emplois répartis entre les élevages, la mise en marché, l'abattage-transformation, la distribution et la restauration collective. L'interprofession couvre l'ensemble du territoire via ses 12 comités régionaux et rassemble 22 organisations nationales des filières bovine, ovine, équine et caprine, engagées à proposer des produits durables et identifiés tout au long de la chaîne. Au service d'une alimentation raisonnable et de qualité, les professionnels de la filière sont mobilisés depuis 2017 dans une démarche RSE labellisée, le « Pacte Sociétal », portée par la communication collective « Aimez la viande, mangez-en mieux. ».